



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS  
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU FINISTÈRE

RAPPORT DU SECRETAIRE

Madame la Présidente, Monsieur le Président

Madame la Gérante, Monsieur le gérant de SCA

Nous enregistrons une stabilité en termes de structures : l'année 2024 a vu la création d'un club remplaçant la fermeture d'une SCA sur le même secteur géographique. Ainsi, le département se compose de 48 structures réparties en 44 clubs et 4 SCA. En termes de licences, la saison écoulée a vu la délivrance de 2760 licences dans le département soit 68 de moins par rapport à la saison précédente. C'est une baisse de 2,4% à laquelle nous sommes confrontés. Ce sensible repli bien que léger mérite toute notre attention. Nous nous attachons toujours à soutenir les clubs et notamment dans les problématiques avec les piscines (chauffage, accès, ...).

L'opération oxygène a, cette année encore, été reconduite et concerne un club. Je rappelle ici que pour bénéficier de l'aide aux clubs, certains critères sont à respecter, notamment celui d'être à jour, en permanence, de sa cotisation départementale. Dans le cas de non-respect le matériel devra être restitué sans aucune compensation.

Je vous rappelle également que pour participer à toute activité de la fédération (plonger, participer à des compétitions, être au bureau d'un comité directeur, etc.) il est obligatoire selon l'article 6 des statuts de la FFESSM d'avoir une licence en cours de validité. Or, il se trouve que nous voyons ici et là des manquements.

Des formations de secourisme ont été dispensées durant la saison. Ainsi, 36 PSC1 et 37 RIFA ont été validés. Nous allons bien évidemment poursuivre ces formations pour l'année à venir.

Au cours de l'exercice 2024, le comité directeur s'est réuni 3 fois, afin de traiter des affaires courantes du CODEP.

A bientôt,

Laurent Gaudinat

Secrétaire FFESSM FINISTÈRE